



LA TRAME VERTE & BLEUE EN BASSE-NORMANDIE



PRÉFET
DE LA RÉGION
BASSE-NORMANDIE



Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) :
un nouvel outil pour l'aménagement des territoires

Réunion n 1

Comité Régional Trame Verte et Bleue
12 décembre 2011



Le programme de la réunion

15h30 La Trame verte et bleue, c'est quoi ? Pour quoi faire ?

Un SRCE, c'est quoi ?

Quelle articulation avec les autres démarches ?

16h Comment est-il élaboré en Basse-Normandie ?

16h30 Le CRTVB

16h50 Les premiers résultats de l'étude technique

17h15 Envie d'en savoir plus

17h20 Mots de conclusion des co-pilotes du SRCE



La Trame verte & bleue

Un outil d'aménagement du territoire pour la préservation de la biodiversité



Comité régional Trame verte et bleue

Basse-Normandie

Caen

12 décembre 2011



DGALN - Direction de l'Eau et de la Biodiversité

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

La Trame verte & bleue, c'est quoi ? Pour quoi faire ?

Une biodiversité menacée

Les experts indiquent que la moitié des espèces vivantes pourraient disparaître d'ici un siècle.

L'un des principaux enjeux : permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...

Les causes de l'érosion de la biodiversité

- *la fragmentation et la destruction des milieux naturels (urbanisation, culture intensive, infrastructures)*
- *l'exploitation non durable d'espèces sauvages*
- *les pollutions*
- *les espèces exotiques envahissantes*
- *le changement climatique*

Que faut-il faire ?

- Freiner la dégradation et la disparition des milieux naturels
- Relier entre eux les milieux naturels pour former un réseau écologique cohérent

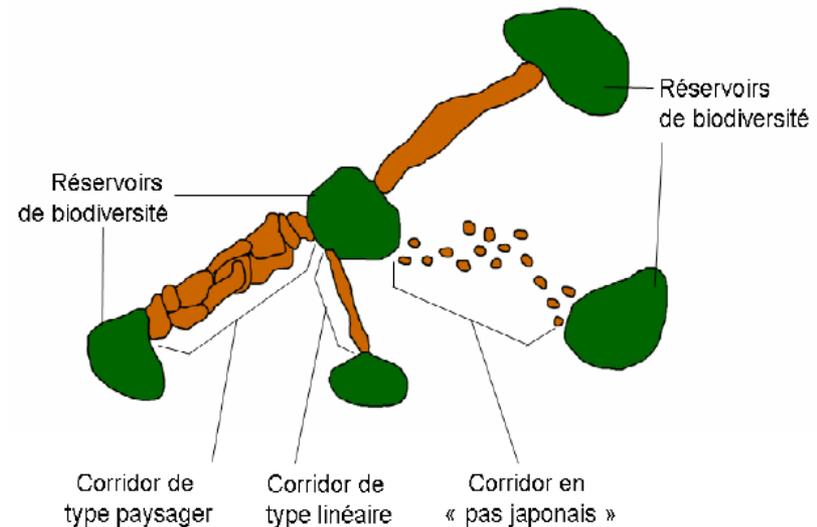
La Trame verte & bleue : un outil d'aménagement durable du territoire destiné à former un réseau écologique cohérent

La Trame verte et bleue
12 décembre 2011

La Trame verte & bleue, c'est quoi ? Pour quoi faire ?

La Trame verte & bleue :
un ensemble de continuités écologiques

Les continuités écologiques :
l'ensemble des « réservoirs de biodiversité » et des « corridors écologiques » **terrestres ou aquatiques**, qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder à ces réservoirs



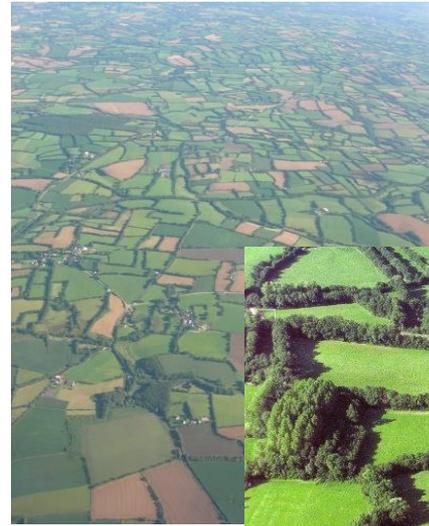
Objectif : favoriser un aménagement durable du territoire

Cette démarche de préservation de la nature doit donc être pensée en articulation avec les différents usages de l'espace.



La Trame verte et bleue
12 décembre 2011

Imbrication des échelles



Principe de subsidiarité



Les objectifs de la Trame verte & bleue

- Des objectifs écologiques...
 - Réduire la fragmentation des habitats
 - Permettre le déplacement des espèces
 - Préparer l'adaptation au changement climatique
 - Préserver les services rendus par la biodiversité

- ... mais aussi
 - Améliorer le cadre de vie
 - Améliorer la qualité et la diversité des paysages
 - Prendre en compte les activités économiques
 - Favoriser un aménagement durable des territoires



L'origine de la Trame verte & bleue

Une réflexion internationale et européenne qui date des années 1990



19 des 27 pays de l'Union européenne ont lancé une politique comme la Trame verte et bleue

L'évolution des politiques publiques françaises : une nouvelle approche de la protection de la nature, visant à protéger le vivant dans son ensemble (stratégie nationale biodiversité 2011-2020)



Passage d'une protection des espaces et les espèces dits « remarquables » à la préservation des continuités écologiques

Le « Grenelle de l'Environnement » : mise en place de la TVB et notamment d'un SRCE dans chaque région française



Traduction législative : les lois dites « Grenelle 1 et 2 » (2009 et 2010) ; et réglementaire : décret relatif au CR TVB pris en Conseil d'Etat (2011)

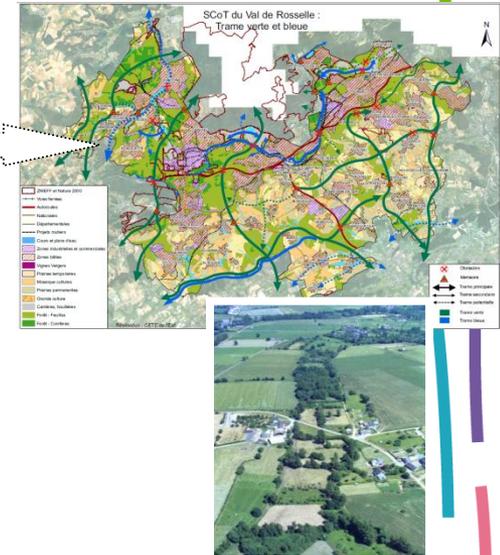
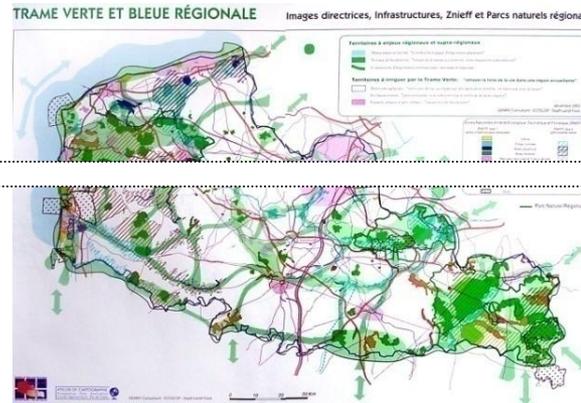


La Trame verte et bleue
12 décembre 2011

Les lois Grenelle

- Loi n 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
 - objectif de création d'une TVB **d'ici fin 2012**
 - la TVB, un des outils en faveur de la biodiversité (SCAP, SNB...)
- Loi n 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
 - inscription de la TVB dans le **code de l'environnement**
Définition, objectifs, dispositif de la TVB et lien avec les SDAGE
 - inscription des continuités écologiques dans le **code de l'urbanisme**
Objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques
- Un dispositif réglementaire en cours de finalisation

Un dispositif à 3 niveaux emboîtés



Orientations nationales

- Choix stratégiques
- Enjeux nationaux et transfrontaliers
- Guide méthodologique
 - Critères pour une cohérence nationale
- Exemplarité de l'Etat projets et infrastructures
 - Adoption par l'Etat

2011

prise en compte

Schéma régional de cohérence écologique



- Co-élaboration Région-État
- Enquête publique

prise en compte

Documents de planification et projets des collectivités

La Trame verte et bleue
12 décembre 2011

Une gouvernance de type Grenelle dédiée

**Un Comité National
Trames verte et bleue**
installé le 18 oct 2011

+



**21 Comités régionaux
Trames verte et bleue**

Missions :

- Association à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi des **orientations nationales / schémas régionaux**, vigilance sur la cohérence nationale
- Lieu d'information, d'échange et de consultation sur les sujets et projets nationaux / régionaux ayant trait aux continuités écologiques



Composition :

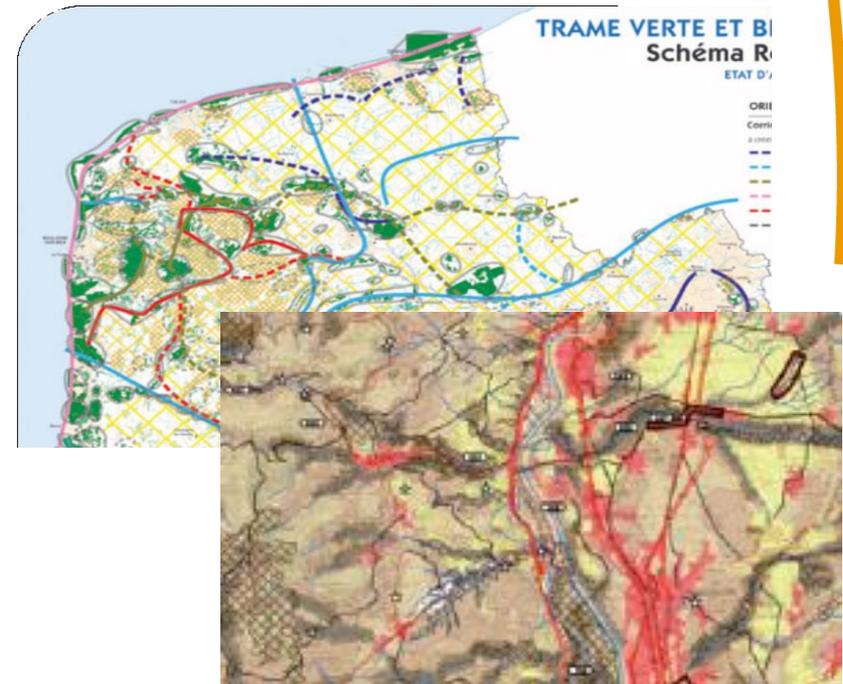
- 5 collèges
 - **Élus**
 - **Etat et ses établissements publics**
 - **Organismes du monde socioprofessionnel (dont les entreprises) et usagers de la nature**
 - **Associations œuvrant pour la préservation de la nature et gestionnaires d'espace naturels**
 - **Scientifiques et personnalités qualifiées**

La Trame verte et bleue
12 décembre 2011

Le SRCE : la traduction régionale de la Trame verte & bleue

Co pilotage État – Région et Comité régional TVB

- Biodiversité et aménagement du territoire : mixité des partenaires
- Prise en compte des activités socio-économiques et enjeux écologiques
- Cohérence des politiques sectorielle
 -
- Un document d'aménagement du territoire vivant, révisable tous les 6 ans



Une stratégie, un cadre d'intervention et une dynamique d'acteurs initiée

Que contient le SRCE ?

- la présentation des **enjeux régionaux** relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques
- un volet identifiant l'ensemble des **composantes** de la Trame Verte et Bleue
- une **cartographie** de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la région
- les **mesures contractuelles mobilisables** pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques
- les **mesures prévues** pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques



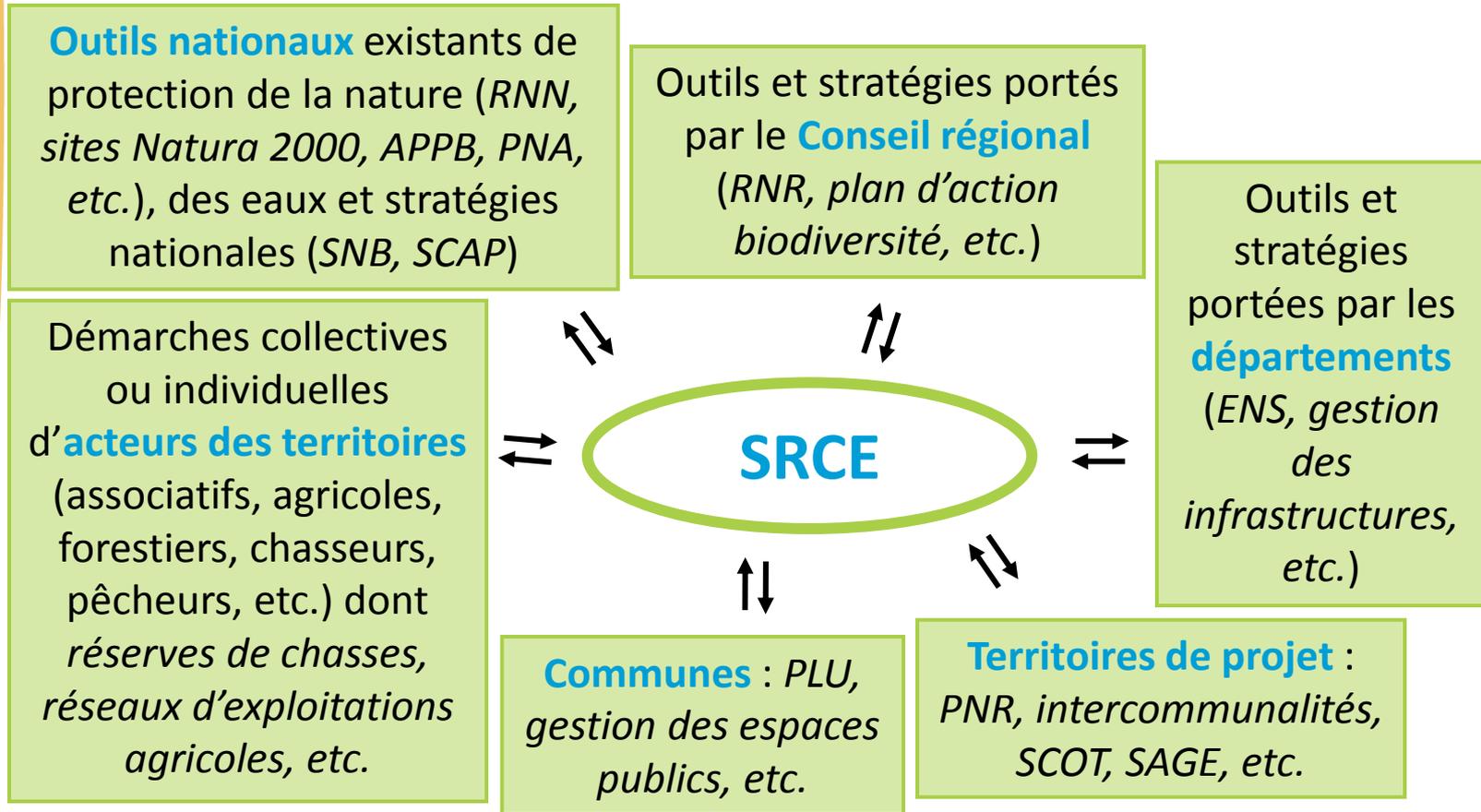
Quelle articulation avec les autres démarches ?

- **Le SRCE ne peut se substituer aux politiques publiques existantes ou à venir.**
- **Il doit mettre en synergie les différentes politiques publiques pour maintenir ou rétablir les continuités écologiques.**



La Trame verte et bleue
12 décembre 2011

Quelle articulation avec les autres démarches ?



Quelle articulation avec les autres démarches ?



Pour mémoire, les différents niveaux d'opposabilité

Opposabilité

Types de relation régissant les rapports juridique entre plusieurs normes

Prise en compte

Possibilité de déroger, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt de l'opération envisagée.

Compatibilité

La norme inférieure ne doit ni empêcher ni contrarier l'application de la norme supérieure.

Conformité

Obligation positive d'identité de la norme inférieure à la norme supérieure.



Au sein de la région, tous concernés !

Échelle régionale

Une échelle de cadrage et d'accompagnement des démarches locales, garante de la cohérence du dispositif et de la prise en compte des services rendus par la biodiversité

Échelle départementale

Au travers de la politique ENS et de la gestion des infrastructures routières départementales, de la connaissance de la biodiversité et de la mise en œuvre opérationnelle

Échelle du territoire de projet : PNR, intercommunalités, SAGE

La TVB comme partie intégrante du projet de territoire, un compromis entre les différentes politiques publiques. La mise en œuvre d'expérimentations et d'outils contractuels

Échelle du SCoT

La TVB comme partie intégrante du projet de territoire, un compromis entre les différentes politiques publiques

Échelle communale

Mise en œuvre opérationnelle et opposabilité aux tiers des documents d'urbanisme



Préserver et remettre en bon état des continuités écologiques : agir à différents niveaux !



1. PASSAGES À FAUNE

Aménager des passages à faune (et à flore) au-dessus des autoroutes, des voies ferrées, des canaux mais également des passages à amphibiens sous les axes de circulation.



2. ARBRES EN VILLE

Valoriser la nature en ville en concevant des aménagements urbains qui intègrent des plantes locales et diversifiées : alignements d'arbres, haies, herbes folles aux pieds des arbres...



3. OUVERTURES DANS LES CLÔTURES

Dans son jardin ou sur un terrain, prévoir des ouvertures dans les clôtures pour laisser la possibilité à la petite faune (hérissons, crapauds...) de circuler.



4. BOCAGE

Maintenir ou restaurer des haies quand le maillage est dégradé ou inexistant : conserver les vieux arbres creux qui abritent de nombreuses espèces...



5. EFFACEMENT D'OBSTACLES OU PASSES À POISSON

Engager l'effacement des obstacles sur les cours d'eau ou construire une passe à poisson si la suppression est impossible.



6. PAS JAPONAIS

Aménager des mares entre des plans d'eau éloignés pour permettre aux espèces animales et végétales de ces milieux de se déplacer et/ou aux populations de se développer.

La prise en compte de la TVB au niveau local c'est aussi :

un outil d'aménagement du territoire en faveur des habitants.....

→ identité paysagère – spécificité espèces / territoires

□ **réponse à l'étalement urbain**, la densité et la nature en ville

□ **services rendus** par la trame :

Cadre de vie amélioré, accueil d'activités de loisir

Activités économiques : production (bois énergie, lutte contre la déprise...), préservation et protection (inondations, pollinisation...)

■ **maintien d'un agriculture adaptée et économiquement viable**

....et le maintien d'un capital économique.....





Des questions sur ce qu'est un SRCE ?



Comment le SRCE est-il élaboré en Basse-Normandie ?

LE PILOTAGE

Vos interlocuteurs :

Sandrine LECOINTE

Région Basse-Normandie
Service Environnement

Florent CLET

DREAL Basse-Normandie
Service Ressources naturelles, Mer
et Paysage

Les co-pilotes



Comment le SRCE est-il élaboré en Basse-Normandie ?

LA MÉTHODOLOGIE TECHNIQUE

Le prestataire
retenu :



Les étapes :

Phase 1

Identification des enjeux régionaux relatifs à la préservation
et à la restauration des continuités écologiques

Identification de l'ensemble des composantes de la Trame Verte et Bleue

Cartographie de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la région

Phase 2

Détermination des mesures mobilisables pour la préservation ou
la restauration des continuités écologiques

Aujourd'hui,
voilà où en
est l'élaboration
du schéma



Comment le SRCE est-il élaboré en Basse-Normandie ?

PHASE 1 : IDENTIFICATION ET CARTOGRAPHIE

Les sources :

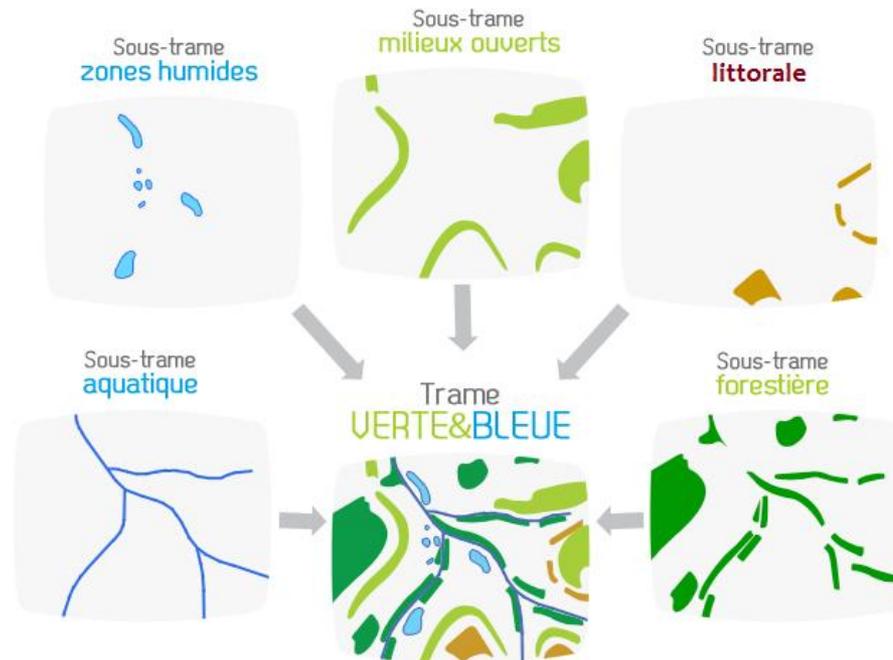
- des analyses et méthodologies concertées :
 - le CSRPN
 - le comité technique
 - les groupes de travail
- données bibliographiques et informatiques :
 - sites (protections réglementaires et contractuelles, ZNIEFF, Natura 2000...)
 - espèces
 - occupation du sol régionale



Comment le SRCE est-il élaboré en Basse-Normandie ?

PHASE 1 : IDENTIFICATION ET CARTOGRAPHIE

Les 6 sous trames :



- Ajout d'une sous trame bocagère, paysage emblématique régional

Comment le SRCE est-il élaboré en Basse-Normandie ?

PHASE 2 :

PROPOSITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE LOCALE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE EN BASSE-NORMANDIE

3 outils :

- Identification des zones d'actions régionales
- Propositions de modalités d'accompagnement à l'échelle locale
- Rédaction d'un cahier des charges-type à l'usage des collectivités locales



Comment le SRCE est-il élaboré en Basse-Normandie ?

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Les enjeux :

un objectif d'**enrichissement du contenu** du document

&

un objectif de **mobilisation des acteurs** en charge de la mise en œuvre du SRCE

Les instances :

Les prestataires
retenus :



Décision et suivi

Président du Conseil Régional
et Préfet de Région

Comité technique

Co-construction

Réunions de présentation
du SRCE par territoire

Expertise scientifique

Conseil Scientifique Régional
du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Groupe de travail
par sous-trame

Comité Régional TRAME VERTE & BLEUE

Recueil d'avis

Consultation
Enquête publique

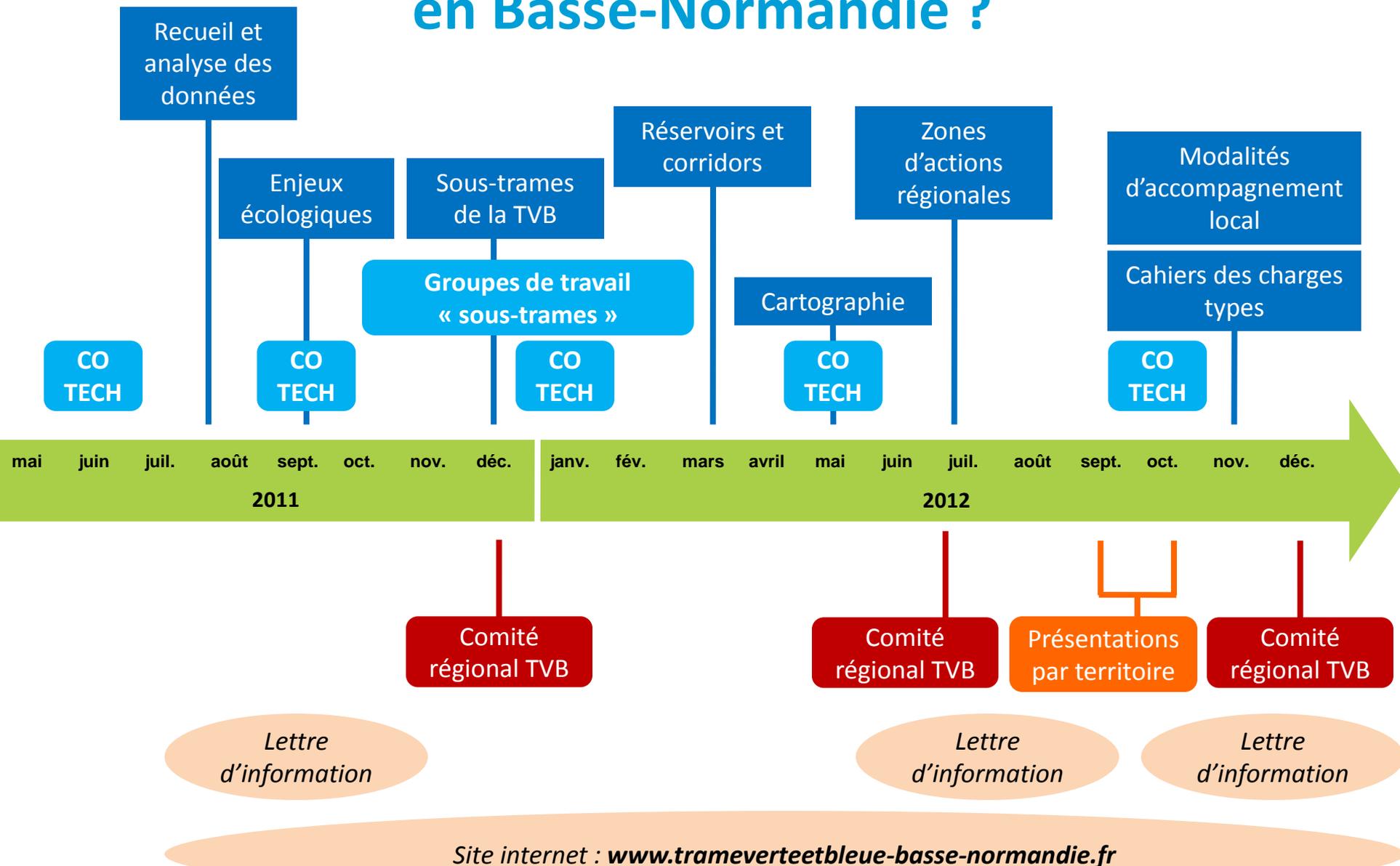
Information

Mise en ligne d'un site internet
dédié au SRCE

Publication d'une lettre d'information
sur le SRCE



Comment le SRCE est-il élaboré en Basse-Normandie ?



Comment le SRCE est-il validé en Basse-Normandie ?

*Transmission aux communes
concernées et recueil des avis des
départements, des PNR et des
communautés urbaines,
d'agglomération et de communes*

Evaluation environnementale

Enquête publique

janv. fév. mars avril mai juin juil. août sept. oct. nov. déc.
2013

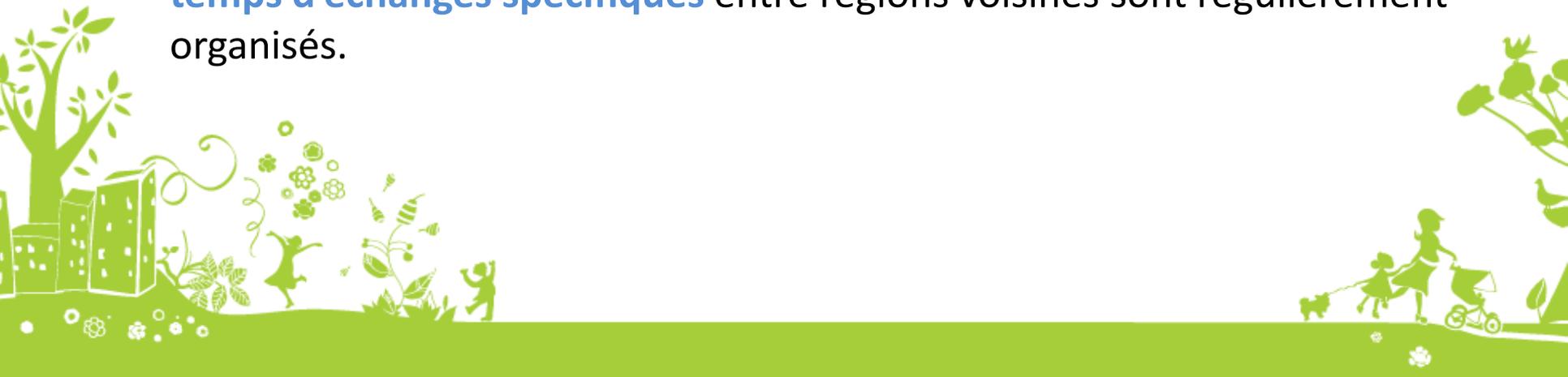
Mise en
œuvre !

*Adoption par délibération du Conseil
régional et par arrêté du Préfet de
région*



Dans les régions voisines : où en est-on ?

- Les **4 régions limitrophes** de la Basse-Normandie ont également engagé l'élaboration de leur SRCE : Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Haute-Normandie.
- Comme la Basse-Normandie, **elles sont au début de cette démarche** et engagent actuellement les études nécessaires à l'élaboration du schéma.
- Les contenus des différents SRCE doivent être cohérents entre eux, car **les continuités écologiques ne s'arrêtent pas aux frontières** des régions.
- Pour réaliser la nécessaire articulation des différentes démarches, **des temps d'échanges spécifiques** entre régions voisines sont régulièrement organisés.





Des questions sur l'élaboration du SRCE en Basse-Normandie ?



Le Comité Régional Trame Verte & Bleue

RÔLE

Pendant l'élaboration

3 réunions

- Suivre les différentes étapes d'élaboration des documents qui constitueront le schéma
- Garantir la cohérence avec les orientations nationales et les travaux des régions voisines
- Exprimer des avis
- Marquer l'adoption du SRCE

Pendant la mise en œuvre

1 réunion annuelle

- Faire un état des lieux régulier de sa mise en œuvre, qui conduit à son maintien ou à sa révision
(tous les 6 ans)



Le Comité Régional Trame Verte & Bleue

Une composition définie par le décret n° 2011-739 relatif aux comités régionaux Trame Verte et Bleue

□ Une présidence conjointe :

- Conseil Régional de Basse-Normandie
- Préfecture de région Basse-Normandie

□ Une organisation en 5 collèges :

- collectivités territoriales et leurs groupements
- Etat et ses établissements publics
- Organismes socio-professionnels et usagers de la nature de la région
- Associations, organismes ou fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité et gestionnaires d'espaces naturels
- Scientifiques et personnalités qualifiées

□ *Une composition fixée pour 6 ans par arrêté conjoint du Président du Conseil Régional et du Préfet de région*



Le Comité Régional Trame Verte&Bleue

Un fonctionnement défini par le décret n 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif

- Le **quorum** : la moitié des participants +1
 - Le CRTVB se prononce à la majorité des voix des membres présents ou représentés, **en cas de vote**.
 - Les conditions de **délégation de pouvoir** : peut être donné au sein d'un même collège à un autre membre par écrit. On ne peut autoriser 1 membre à recevoir plusieurs mandats.
 - Possibilité de **se faire suppléer** par un membre de l'organisme auquel on appartient si l'on siège en raison des fonctions que l'on occupe





Des questions sur le CRTVB de Basse-Normandie ?



Quels sont les enjeux en Basse-Normandie ?

*Travail en
cours*

Une analyse en 3 étapes :

- Etat des lieux initial :**
 - Analyse de la biodiversité régionale
 - Analyse des interactions avec les activités humaines

- Définition d'éco-paysages régionaux**

- Éléments fragmentants**



Quels sont les enjeux en Basse-Normandie ?

*Travail en
cours*

Etat des lieux initial :

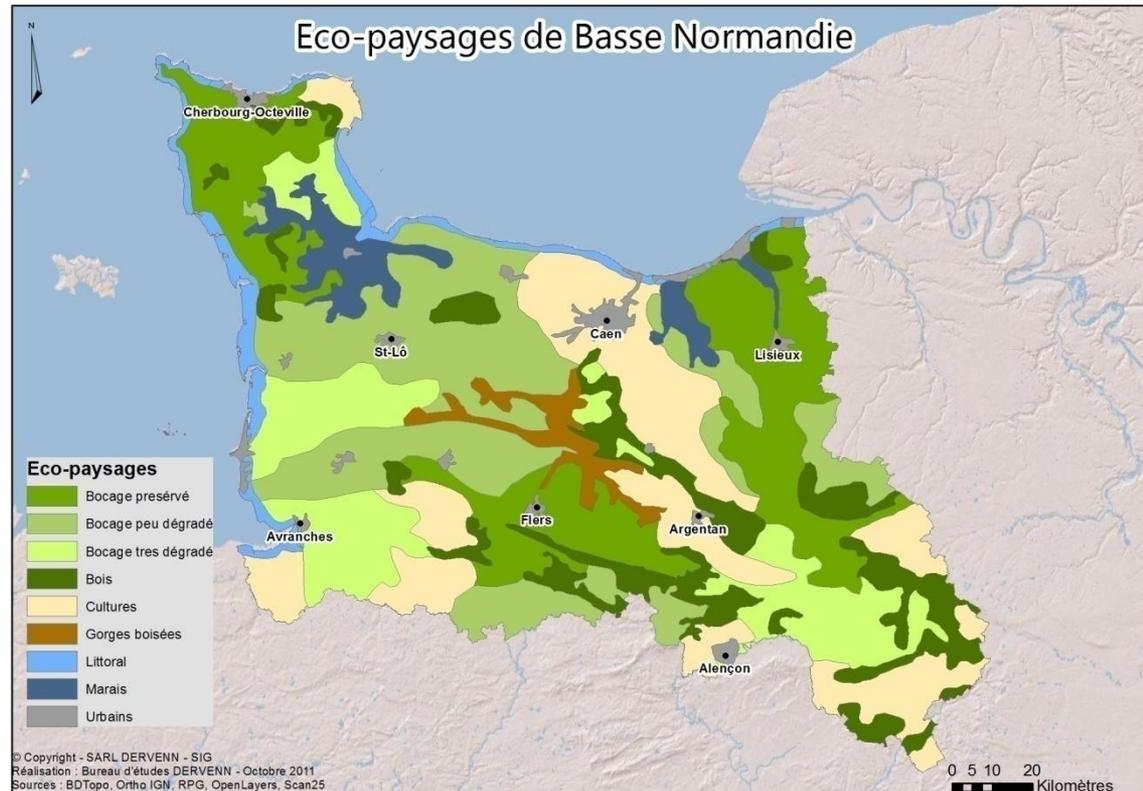
- Un réseau de site naturels très **dense**
- Le **bocage** comme élément paysager d'importance
- Des espèces et habitats naturels encore **méconnus**
- Des **obstacles** à la continuité écologique des cours d'eau
- Une tendance à l'**expansion urbaine** et à la diminution des surfaces en prairies permanentes



Quels sont les enjeux en Basse-Normandie ?

Travail en
cours

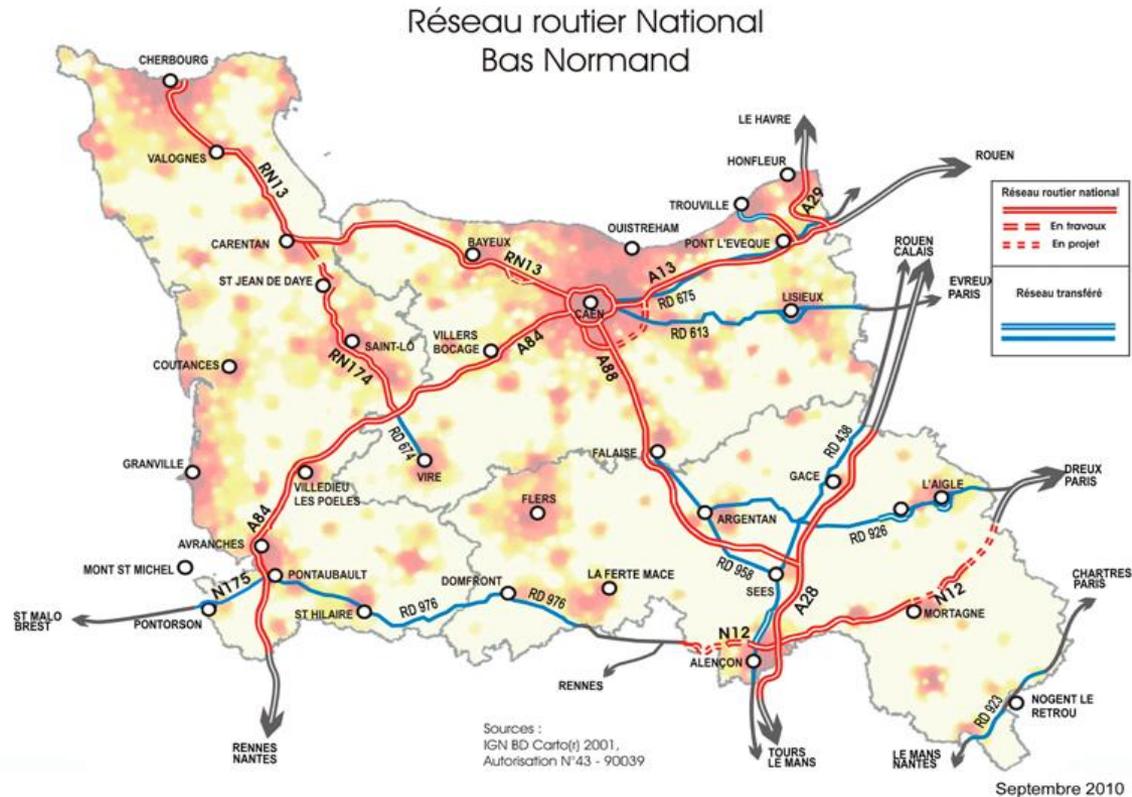
Définition d'éco-paysages régionaux :



Quels sont les enjeux en Basse-Normandie ?

Travail en
cours

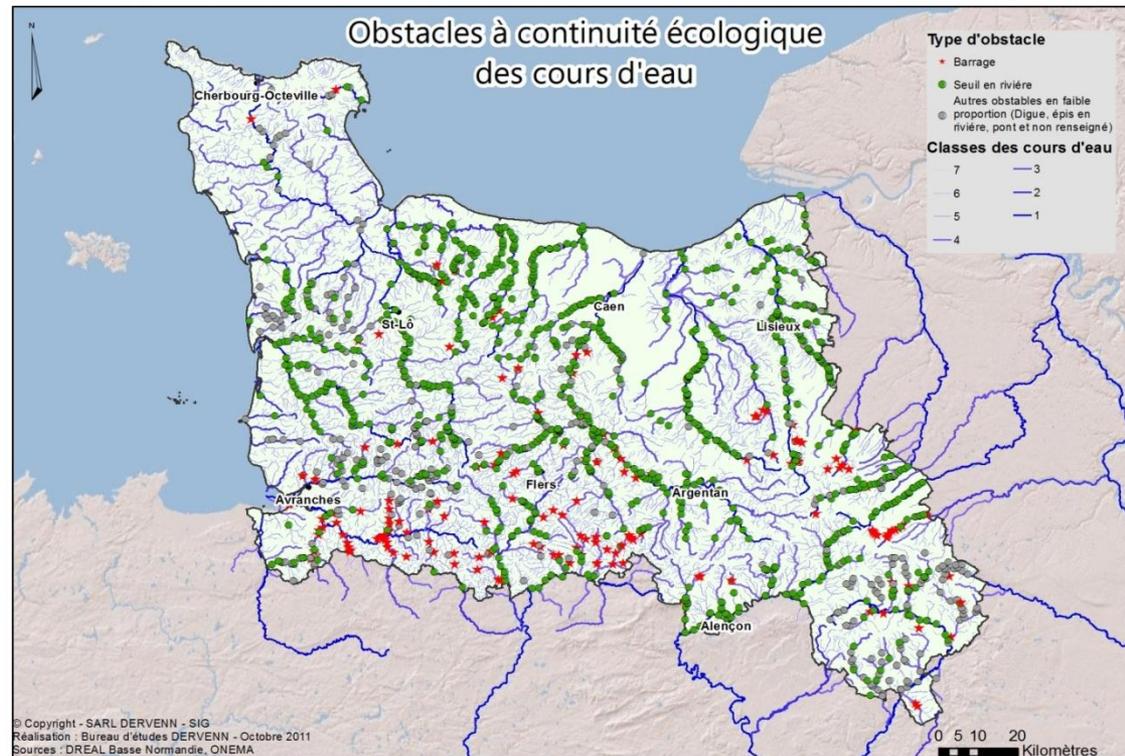
Éléments fragmentants :



Quels sont les enjeux en Basse-Normandie ?

Éléments fragmentants :

*Travail en
cours*



Quels sont les enjeux en Basse-Normandie ?

*Travail en
cours*

Sensibiliser et informer

Mieux intégrer la nature en ville

Lutter contre les espèces invasives

Améliorer la connaissance des espèces et habitats

Identifier et conforter les axes de connexions majeurs

Conserver voire restaurer le bocage et les réservoirs de biodiversité

Reconquérir la continuité écologique des cours d'eau et zones humides





Des questions sur les enjeux écologiques liés à la Trame Verte et Bleue en Basse-Normandie ?



Envie d'en savoir plus ?



www.trameverteetbleue-basse-normandie.fr

- ▶ **Accueil**
- ▶ La Trame Verte et Bleue, c'est quoi ? Pour quoi faire ?
- ▶ Un SRCE, c'est quoi ?
- ▶ Quels sont les enjeux en Basse-Normandie ?
- ▶ Le SRCE de Basse-Normandie
- ▶ En quoi suis-je concerné ?




EN SAVOIR +

Le Comité régional Trame Verte et Bleue (CRTVB)

La élaboration du SRCE s'organise autour d'une instance clé : le Comité régional Trame Verte et Bleue (CRTVB). Il constitue un lieu d'information, d'échange et de consultation sur tout sujet lié aux continuités écologiques. Cinq collèges le composent et rassemblent les collectivités territoriales et leurs groupements, les organismes socio-professionnels et les usagers de la nature, les associations, organismes ou fondations œuvrant pour la biodiversité et les gestionnaires d'espaces naturels, les représentants de l'Etat et de ses établissements publics ainsi que des scientifiques et personnalités qualifiées.

Le Comité suit et porte un œil sur le projet de SRCE en s'assurant de la prise en compte des orientations nationales.

Ce Comité se réunit trois fois tout au long de la démarche d'élaboration du SRCE au mois de décembre 2011, durant l'été 2012 et à la fin de l'année 2013.

<http://www.trameverteetbleue-basse-normandie.fr> le site officiel de la démarche régionale d'élaboration du SRCE apporte une information régulière sur l'avancement des travaux et met à disposition les documents produits : enjeux du SRCE, éléments d'études, délibérations...

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique : Construction, urbanisme, aménagement et logement

www.ecologie.gouv.fr, rubrique : Développement durable

www.legislation.developpement-durable.gouv.fr, rubrique : Trame verte et bleue

www.gouvernement.fr, rubrique : Trame verte et bleue

www.milieu.gouv.fr, rubrique : Trame verte et bleue

www.nature.gouv.fr, rubrique : Trame verte et bleue

www.parc-naturel.fr, rubrique : Trame verte et bleue

www.parc-naturel.fr, rubrique : Trame verte et bleue

www.parc-naturel.fr, rubrique : Trame verte et bleue



LA TRAME #1

VERTE & BLEUE EN BASSE-NORMANDIE

La Lettre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique



EN CLAIR

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique : un nouvel outil pour l'aménagement des territoires

La Basse-Normandie est riche de son patrimoine naturel : 12 % de surfaces en zones humides et 31 % en prairies permanentes, 21 000 km de cours d'eau, 120 000 km de haies, 471 km d'un littoral varié... Mais ces milieux restent fragiles, de nombreux habitats naturels, et les espèces animales et végétales qu'ils abritent, ont fortement régressé en quelques décennies (voir p. 2). Cette évolution résulte principalement de l'artificialisation des terres (urbanisation, construction de routes...), qui déstabilise et fragmente en peu plus chaque année ces milieux naturels. Cela limite leur rôle indispensable d'une part, au maintien d'un cadre de vie de qualité et, d'autre part, à travers des bénéfices et services qu'ils apportent : production d'énergie, épuration naturelle des eaux...

Protéger et restaurer le maillage des espaces naturels est un véritable enjeu de cohérence écologique. Une Trame Verte et Bleue, contribue donc un enjeu majeur à l'âge en effet d'arrêter la perte de biodiversité et de garantir ainsi l'ensemble des services indispensables à la vie quotidienne.

EDITO

Un schéma régional élaboré en concertation

Suzanne Basseville
Présidente du Comité Régional de Basse-Normandie

Elaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique en partenariat avec l'Etat, est une nouvelle étape cruciale au regard de cette nouvelle responsabilité. La Région Basse-Normandie trouve, dans cet outil, le prolongement de son engagement en faveur de la biodiversité et de sa stratégie adoptée en décembre 2007.

Ce schéma sera des implications importantes sur l'aménagement du territoire. La concertation avec les représentants des collectivités locales, du monde socio-professionnel et de l'ensemble des acteurs locaux concernés, a soutenu pour sa part que la Basse-Normandie puisse s'approprier les enjeux de ce schéma et que ce projet inspire l'action de ses territoires.

La Trame Verte et Bleue, un engagement du Grenelle Environnement

Dolor Lahaussant
Présidente de la Région Basse-Normandie

Le moment est venu d'un nouveau schéma. La Trame Verte et Bleue est un cadre de référence pour le développement durable. Elle est au cœur de la stratégie de la Région Basse-Normandie. Elle est au cœur de la stratégie de la Région Basse-Normandie. Elle est au cœur de la stratégie de la Région Basse-Normandie.

La Lettre du SRCE de Basse-Normandie

CALENDRIER

<p>MAI 2011 > MAI 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recueil, analyse des données et identification des continuités écologiques 	<p>AUTOMNE 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration des modalités d'aménagement local et de planification du SRCE en concertation avec les collectivités concernées. 	<p>AUTOMNE 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation de travaux concertés sur les territoires de planification du SRCE en concertation avec les collectivités locales.
<p>ETE 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour des zones d'actions régionales. 	<p>DECEMBRE 2011, ETE ET HIVER 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tenue des trois réunions du Comité régional Trame Verte et Bleue. 	<p>DEBUT 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement de l'enquête publique.

CONTACTS

Suzanne BASSEVILLE
Présidente du Comité Régional de Basse-Normandie
02 31 92 97 42

Dolor LAHAUSSANT
Présidente de la Région Basse-Normandie
02 31 92 97 42

Thierry CLÉOT
Secrétaire Général de la Région Basse-Normandie
02 31 92 97 42



Marais du Grand hazé ©Michel CHANU

LA TRAME VERTE & BLEUE EN BASSE-NORMANDIE



Merci pour votre attention

N'oubliez pas de compléter le questionnaire d'évaluation !

